

Communauté de Communes
de Desvres-Samer

actu Flash

Lettre d'information aux élus municipaux 23 - 04 / Directeur de publication : C. PRUDHOMME / Conception et rédaction JF. Lacheré / IPNS

Les déchets de la CCDS désormais incinérés à Flamoval



Une entente a été signée avec le SMFM (Syndicat Mixte Flandre Morinie).

Depuis des années, les déchets dits « OMR » (Ordures Ménagères Résiduelles) – c'est-à-dire les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle noire après le tri à la source - étaient enfouis à Bimont.

Ces derniers mois, un travail a été entrepris par les élus du bureau communautaire afin de se rapprocher de FLAMOVAL, un pôle de valorisation énergétique des déchets situé à Arques.

Ce travail s'est avéré concluant. Une entente a été signée pour 5 ans après le passage en conseil communautaire en date du 27

février dernier. Elle a pris effet le 1er mars 2023.

« Il y a plusieurs enjeux pour la CCDS. D'un point de vue écologique, nous valorisons nos déchets. Autre enjeu majeur, l'aspect financier. Nous allons passer d'une TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) qui sera de 65€ en 2025 à une TGAP de 15€. Il s'agit d'une réelle opportunité pour la collectivité. Cela assurera une sécurité écologique et financière pour les années à venir », explique le président de la CCDS Claude PRUDHOMME.

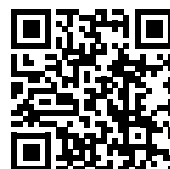
FLAMOVAL (FLandre MORinie VALorisation) est le centre de valorisation énergétique (CVE) des déchets, mis en place par le SMFM (Syndicat Mixte Flandre Morinie). Il est l'un des plus récents et performants de France avec des normes de rejets atmosphériques les plus strictes du pays.

Situé à Arques, il est exploité par Veolia. Les déchets réceptionnés sont valorisés en énergie thermique et électrique. « Concrètement, les déchets sont placés progressivement dans un « four », où ils sont brûlés. Cette combustion génère de l'énergie », résume Claude PRUDHOMME.

Le mode de production d'énergie:

=> de novembre à mars, le CVE produit de l'électricité pour environ 15 000 foyers.

=> d'avril à octobre, il produit de l'énergie pour les cartonneries de Gondardennes qui la substituent à l'utilisation de gaz. Cela permet d'éviter le rejet de 22 000 t de CO₂.



*En vidéo : la valorisation
énergétique des déchets et
le fonctionnement de l'usine*